Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260924-2026D70-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	18 septembre 2026
Présents à la séance :	16	Date d'affichage :	18 septembre 2026
Nombre de procurations :	03		
Nombre de votants :	19		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, LE GUERN Frédéric, LELIEU Florence, LELONG Benjamin, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain, CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon, LE BRAS JACOB Laëtitia

Absents : CADIOU Gaby, LE GALLOU Gwenola, PASQUIOU Mélanie

Procurations : CADIOU Gaby à LE CORRE Nathalie, LE GALLOU Gwenola à SALLOU-LE GUEN Nadine, PASQUIOU Mélanie à LE BRAS JACOB Laëtitia

Secrétaire de séance : CHENAIS Titouan

N° 2026-70

Extension du réseau de chaleur logements près de l'EHPAD – Facturation finale

Madame le Maire informe l'assemblée que par délibération n° 41 du 30 mai 2022, le conseil municipal avait approuvé la signature d'une convention entre la commune et Terres d'Armor Habitat concernant l'opération de construction de 10 logements sociaux rue du Foyer. Cette convention actait la prise en charge par la commune des travaux de réseau de chauffage, viabilisation et voirie.

Par délibération n° 102 du 28 septembre 2023, le conseil municipal avait validé la prise en charge des travaux selon les coûts estimatifs transmis par Terres d'Armor Habitat.

Les travaux étant achevés et réceptionnés, il convient de verser le solde définitif dû à Terres d'Armor Habitat.

	Coût estimatif	Coût réel définitif	Écart
Convention VRD	68 165.69 €	68 054.59 €	- 111.10 €
Réseau de chauffage	26 358.00 €	31 008.00 €	4 650.00 €
Voirie de la chaufferie	31 878.54 €	31 129.54 €	- 749.00 €
Maîtrise d'œuvre	8 500.00 €	8 500.00 €	- €
Frais de gestion	2 355.00 €	2 355.00 €	- €
Total HT	**137 257.23 €**	**141 047.13 €**	**3 789.90 €**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260924-2026D70-DE

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la prise en charge par la commune des travaux mentionnés ci-dessus pour un montant définitif de 141 047,13 € HT,

INDIQUE que les travaux sont répartis sur le budget principal et sur le budget chaufferie-réseau de chaleur en fonction de la nature des travaux, selon le détail suivant :

	Coût réel définitif	**Budget principal**	**Budget chaufferie**
Convention VRD	**68 054.59 €**	68 054.59 €	
Réseau de chauffage	**31 008.00 €**		31 008.00 €
Voirie de la chaufferie	**31 129.54 €**	20 753.03 €	10 376.51 €
Maîtrise d'œuvre	**8 500.00 €**	8 500.00 €	
Frais de gestion	**2 355.00 €**	2 355.00 €	
Total HT	**141 047.13 €**	**99 662.62 €**	**41 384.51 €**

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

Le Secrétaire de séance,
Titouan CHENAIS